

JOURNAL DE VALBOIS

N°11

AVRIL 2017



SENONVILLE , par « L'Europe vue du Ciel »
Site : <http://www.leuropevueduciel.com>

**Vous recevrez dorénavant ce journal après chaque réunion
Du Conseil Municipal**

Rappel de la réglementation Nous vous rappelons ci-dessus :

La réglementation en matière de bruits de voisinage et notamment pour les travaux de jardinage et bricolage utilisant des appareils à moteur tels que tondeuse à gazon, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse, etc...

Ces travaux sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de **8 H 00 à 12 h00** et de **14 H à 18 H**

Le samedi de **9 H à 12 H** et de **14 H à 19 h**

Le dimanche et jours fériés de 10 H à 12 H

La réglementation concernant le brûlage des déchets à l'air libre :

Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, verts et autres, peut être à l'origine des troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé.

Dans le cadre du bon ordre, de la sureté et de la salubrité publique au sein de la commune, **le brûlage à l'air libre est interdit** par le règlement sanitaire départemental

Ce brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

Des solutions existent : la mise en déchèterie ou le compostage.

Horaires d'ouverture de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert le mardi de 14 H à 17 H et la permanence du Maire se tiendra également le mardi de 17 H à 18 H

Passeport - Carte d'identité

La mairie de Saint-Mihiel délivre maintenant ces documents

Du Lundi au jeudi de 8 H 15 à 11 H 45 et de 13 H 30 à 17 H 15

Le vendredi de 8 H 15 à 11 H 45 et de 13 H 30 à 16 H 15

Crédit d'impôt

A compter de 2017

(Suite au vote de la loi des finances 2017) :

CREDIT D'IMPÔT (remboursement si montant supérieur à celui de l'impôt à payer / personnes non imposables bénéficiaires) **accordé aux Retraités**

Pour l'utilisation

D'un **service d'aide à domicile** ou **l'emploi d'une aide à domicile** ou encore pour des **personnes en établissement** d'hébergement pour personnes âgées.

Voici le lien du PORTAIL national d'information pour l'autonomie qui informe en détail des aides fiscales : <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/beneficier-daides/les-aides-fiscales>

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

Présents : MARCUS Martine, MARCUS Hubert, HAZARD Jean, DUMENY Catherine, MUHLENHOVER Danièle

Absents excusés : HAZARD Guy, NICOLAS Christophe

Procuration : M. HAZARD Guy a donné procuration à M. HAZARD Jean

N° 10-2017 : Présentation et vote du compte administratif 2016 (commune)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	11 338.09 €	0.00 €	271 695.22 €	0.00 €	283 033.31 €
Opérations de l'exercice	9 528.95 €	4 935.95 €	80 607.53 €	97 005.62 €	90 136.48 €	85 543.28 €
TOTAUX	9 528.95 €	16 274.04 €	80 607.53 €	368 700.84 €	90 136.48 €	384 974.88 €
Résultats de clôture	0.00 €	6 745.09 €	0.00 €	288 093.31 €	0.00 €	294 838.40 €
Restes à réaliser	5 300 €	0.00 €			5 300.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	14 828.95 €	16 274.04 €	80 607.53 €	368 700.84 €	95 436.48 €	384 974.88 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	1 445.09 €	0.00 €	288 093.31 €	0.00 €	289 538.40 €

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote par 5 voix et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire ne participe pas au vote.

N° 11-2017 : Affectation du résultat de fonctionnement 2016 (commune)

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest	11 338.09 €		- 4 593.00 €	Dépenses 5 300.00 € Recettes 0.00 €	-5 300.00 €	1 445.09 €
Fonct	271 695.22 €	0.00 €	16 398.09 €			288 093.31 €

Auquel il convient d'ajouter une intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire provenant de la dissolution du CCAS :

Section Investissement : + 600.64 euros

Section de fonctionnement : + 16 132.52 euros

Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement: 304 225.53 €

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide par 6 voix d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	304 225.83 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	304 225.83€
Total affecté au c/1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

N° 12-2017 : Compte de gestion 2016- COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2016 de la commune qui s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	11 338.09	0.00	- 4 593.00	600.64	7 345.73
Fonctionnement	271 695.22	0.00	16 398.09	16 132.52	304 225.83
Total	283 033.31	0.00	11 805.09	16 733.16	311 571.56

N° 13-2017 : Présentation et vote du compte administratif 2016 (Service des eaux)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-940.05 €	0.00 €	0.00 €	19 433.59 €	-940.45 €	19 433.59 €
Opérations de l'exercice	9 887.82 €	20 650.42 €	10 090.24 €	12 214.82 €	19 978.06 €	32 865.24 €
TOTAUX	10 827.87€	20 650.42 €	10 090.24 €	31 648.41 €	20 918.51 €	52 298.83 €
Résultats de clôture	0.00 €	9 822.55 €	0.00 €	21 558.17 €	0.00 €	31 380.72 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	10 827.87 €	20 650.42 €	10 090.24 €	31 648.41 €	20 918.51 €	52 298.83 €
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €	9 822.55 €	0.00 €	21 558.17 €	0.00 €	31 380.72 €

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote par 5 voix et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Le Maire ne participe pas au vote.

N° 14-2017 : Affectation du résultat de fonctionnement 2016 (Service des Eaux)

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest	- 940.05€		10 762.60€	Dépenses 0.00 € Recettes 0.00 €	0.00 €	9 822.55 €
Fonct	28 173.64 €	8 740.05€	2 124.58€			21 558.17€

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide par 6 voix d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	21 558.17 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	21 558.17 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

N° 15-2017 : Compte de gestion 2016- SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2016 de la commune qui s'établit comme suit :

	Résultat clôture exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	- 940.05	0.00	10 762.60	9 822.55
Fonctionnement	28 173.64	8 740.05	2 124.58	21 558.17
Total	27 233.59	8 740.05	12 887.18	31 380.72

N° 16-2017 : : Budget primitif 2017 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	139 245 .00 €	381 525.00 €
Section investissement	51 870.00 €	51 870.00 €

N° 17-2017 : Budget primitif 2017 - SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du Service des Eaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	25 880.00 €	35 288.00 €
Section investissement	19 512.00 €	19 512.00 €

N° 18-2017 : Vote des taux des taxes locales

Le conseil municipal par 6 voix décide de maintenir pour l'année 2017 les taux des taxes directes locales de l'année 2016.

Taux votés pour l'année 2017 :

- Taxe Habitation	8.18 %
- Taxe foncière (bâti)	3.93 %
- Taxe foncière (non bâti)	8.91 %
- CFE	9.32 %

N° 19-2017 : Travaux neufs éclairage public 2017

- Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification de l'indice brut terminal de la fonction publique, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017
- Vu la délibération n° 19-2014 fixant le taux de l'indemnité de fonction du maire
- Vu la délibération n° 20-2014 fixant le taux de l'indemnité de fonction de l'adjoint et des maires délégués
- Vu la délibération n° 32-2016 fixant l'indemnité de fonction des maires délégués

Le Conseil Municipal, par 6 voix :

-Décide que le taux des indemnités de fonction est maintenu conformément aux délibérations citées ci-dessus

Décide que les taux des indemnités de fonction sont basés sur l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, avec application à compter du 1^{er} janvier 2017

N° 21-2017 : Travaux entretien 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix de confier les travaux d'entretien ci-après au chantier école de Vigneulles conformément aux devis présentés :

Travaux de fauchage, tonte désherbage, balayage et nettoyage divers sur les trois villages pour un montant de 520 euros par passage. Le nombre de passage est variable et sera fonction de la végétation. Le Maire expose à l'assemblée que suite à l'installation de lampes LED sur le réseau d'éclairage public de la commune, le Syndicat d'électrification de la Woëvre propose le changement des armoires de commande pour assurer une meilleure protection de celles-ci (parafoudre et mise aux normes) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 6 voix la réalisation de travaux neufs d'éclairage public, sollicite l'exécution par le syndicat d'Electrification de la Woëvre pour une participation communale décrite ci-après :

Savonnières en Woëvre (armoire de commande)

- Montant total des travaux HT	:	1 455.21 €
- Participation du Syndicat d'Electrification	:	1 309.69 € (soit 90 %)
- Participation de la commune	:	145.52 € (soit la différence)

- **Senonville** (armoire de commande)

- Montant total des travaux HT	:	1 752.61 €
- Participation du Syndicat d'Electrification	:	1 577.35 € (soit 90 %)
- Participation de la commune	:	175.26 € (soit la différence)

Varvinay (armoire de commande)

- Montant total des travaux HT	:	1 455.21 €
- Participation du Syndicat d'Electrification	:	1 309.69 € (soit 90 %)
- Participation de la commune	:	145.52 € (soit la différence)

N° 20-2017 : Indemnités de fonction

Fauchage, débroussaillage et nettoyage des abords de la route de Senonville à St Mihiel 2fois/an pour un montant de 650 euros

- Tonte chemin d'accès au captage de Senonville pour un montant de 140 euros
- Débroussaillage chemin du moulin à Varvinay 1 fois/an pour un montant de 38 euros
- Tonte monument du lion entre 4 et 6 passages pour un montant de 260 euros
- Fauchage, débroussaillage et nettoyage des abords de la route de de Varvinay à Saint-Mihiel, comprenant 2 passages pour un montant de 300 euros

N° 22-2017 : Dépôt objets liturgiques au musée d'Art Sacré de St Mihiel

Par mesure de sécurité et de conservation, Mme le Maire propose à l'assemblée le dépôt au musée d'Art Sacré de Saint-Mihiel de plusieurs objets liturgiques, à savoir :

- 1 ensemble blanc (4pièces) au point de croix jaune
- 1 ensemble violet (3pièces)
- 1 ensemble blanc et doré (5pièces) avec liseré vert, rouge...
- 1 ensemble doré (3 pièces) ; étole, chasuble, manipule
- Canons d'autel : 2 grands sous verre + 2 petits en carton et triptyque en carton
- 1 chape blanche avec pélican

Le Conseil Municipal, après délibération et par 6 voix :

- Décide le dépôt de ces objets liturgiques au musée d'Art Sacré de Saint-Mihiel
- Autorise le maire à signer la convention correspondante

N° 23-2017 : Financement et participation pour la mise en place du Haut-Débit par fibre optique

Mme le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique par la Région Grand Est, il est proposé que la Codecom et les communes membres apportent un financement conjoint du résiduel.

Après toutes les participations et financements des partenaires le coût résiduel de la prise est porté à 125 euros.

Il est proposé sur le principe du fond de concours que la Codecom finance 51 % du coût résiduel de la prise et que les communes prennent en charge les 49 % restant.

Le nombre de prise sur la commune de Valbois est estimé à 86 (chiffre de 2015)

Pour entériner ces participations, une convention sera établie entre la Codecom et chaque commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, décide par 6 voix et sur le principe :

- La participation de la commune à hauteur de 49 % du coût résiduel

Le montant de la participation sera finalisé en fonction du nombre réel de prises créées.

N° 24-2017 : Adoption des statuts du Syndicat d'Electrification de la Woèvre

Mme le Maire informe l'assemblée que suite aux récentes évolutions législatives, les statuts du syndicat intercommunal d'électrification de la Région de la Woèvre viennent d'être modifiés et qu'il convient de les approuver.

Le nombre de délégués a été réduit, soit pour la commune de Valbois : 1 délégué et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE en conséquence les statuts du Syndicat d'Electrification de la Woèvre annexés à la présente délibération

NOMME en qualité de délégués :

- MARCUS Martine, déléguée titulaire
- DUMENY Catherine, déléguée suppléante

Demande de subventions

Mme le Maire présente à l'assemblée deux demandes de subvention pour l'année 2017

-Association des Paralysés de France

- Association Française des sclérosés en plaques

Le Conseil Municipal, après délibération et par 6 voix, décide de ne pas donner de suite favorable à ces demandes